



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 24-25-01
CE # 24-25-02

Procès-verbal de la 5^{ème} séance ordinaire de l'année scolaire 2024-2025
tenue le 12 mai 2025 à 19 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENT

Madame Marie-Ève Guay, parent
Madame Caroline Diné, parent
Madame Amélie-Kate Bouchard-Parent, parent
Madame Chantal Filteau, parent
Madame Claire Dalmeida, parent
Madame Vicky Côté, secrétaire, représentante du personnel de soutien
Madame Geneviève Filteau, enseignante
Madame Amélie Légaré, enseignante
Madame Hélène David, responsable du service de garde
Monsieur Kevin Auger-Raymond, parent

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Rachel Massé, orthophoniste
Madame Julie Rochette, enseignante
Madame Nadia Roy, directrice adjointe
Monsieur Delisle, représentant de la communauté

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice
Madame Anna Joan Casademont, parent du public
Monsieur Félix-Étienne Caron, parent du public

5.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Guay souhaite la bienvenue à tous les membres et aux parents invités.

5.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Guay confirme qu'il y a quorum.

CE # 24-25-03

5.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Guay procède à la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter au varia.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

Aucun point ajouté au varia.

Madame Geneviève Filteau propose l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 24-25-04

**5.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 17 MARS 2025 – Annexe 1**

Madame Guay demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 17 mars 2025.

Aucune question.

Une seule modification est demandée pour enlever le "s à enseignante après le nom de Julie Rochette.

Aucun point de suivi n'était à faire.

Madame Chantal Filteau propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 24-25-05

5.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Félix-Étienne Caron, parent du public, fait part de ses préoccupations au sujet de l'utilisation des écrans à l'école.

Il s'interroge quant à la fréquence et la pertinence, ainsi qu'à la dimension récompense qui est accordée aux écrans.

Il demande s'il existe une politique sur les écrans utilisées à l'école.

Madame Lalancette informe qu'il n'y a pas de quantité prescrite lorsqu'il s'agit de l'utilisation en lien avec les apprentissages, mais que les écrans utilisés comme loisirs doivent être limités.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

En effet, même selon les recherches actuelles, il n'y a pas de quota concernant le temps des écrans servant à la pédagogie. À notre école, les écrans sont utilisés lorsque nécessaire et c'est laissé à la discrétion de l'enseignant qui en fait une bonne utilisation de façon sécuritaire pour l'aide à l'apprentissage.

Madame Lalancette invite les parents à en parler à l'enseignant et / ou l'éducatrice en premier lieu s'ils voient des enjeux, et à elle-même, Mme Roy ou Madame David si besoin par la suite.

Selon nos balises internes, les écrans ne devraient pas être utilisées dans une dimension de récompense. Les jeux de société ou autre activité sont à privilégier. Ces balises, qui n'ont pas été revues cette année, seront révisées pour la prochaine année.

La politique du CSSPS concerne davantage l'utilisation responsable du numérique et les règles de netiquette.

Concernant l'intelligence artificielle générative (IAG), elle n'est pas permise pour les élèves au primaire. Des balises et conseils clairs ont été envoyées à tous les membres du personnel du centre de service. Des formations concernant l'utilisation responsable de l'IGA par le personnel commence à se donner dans notre centre de services scolaires. Étant quelque chose de nouveau, un point de suivi sera fait à l'automne prochain, afin de donner de plus amples renseignements aux parents à ce sujet.

CE # 24-25-06

5.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE

De la présidence

Il n'y a rien à déclarer

De la direction

Il n'y a rien à déclarer

Correspondance reçue

Aucune correspondance reçue

CE # 24-25-07

5.7 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU SDG 2025-2026 – Annexe 2 – Fiche 10



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

Madame David présente les Règles de régie du SDG 2025-2026.
La tarification sera fort probablement modifiée à la hausse en cours d'été selon les lignes directrices du ministère, comme c'est habituellement le cas. Les montants seront présentés aux membres et aux parents à l'automne 2025.

Les dates de facturation et de limite de paiement seront également présentées à l'automne lorsque connues.

Au point 13, les heures d'ouverture du SDG en cas de tempête ont été modifiées pour 8h à 17h. Ceci est une décision CSSPS et non école.

Aucune question.

Madame Diné propose l'adoption des règles de régie interne du SDG
2025-2026

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 24-25-08

**5.8 APPROBATION DU CALENDRIER ET DES FRAIS CHARGÉS
POUR LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DE 2025-2026 – Annexe 3**

Madame David présente le calendrier et les frais chargés pour les journées pédagogiques de l'an prochain (2025-2026).

Mme David précise que les élèves du préscolaire auront un maximum de frais moins élevé que les élèves du primaire en raison d'une activité ayant lieu à l'école plutôt qu'en sortie à l'extérieur le 5 décembre 2025.

Il est proposé de mettre en surbrillance le montant de 5\$ pour le préscolaire au 5 décembre afin de distinguer du montant total.

Aucune question.

Madame Dalmeida propose l'approbation du calendrier et des frais
chargés pour les journées pédagogiques de 2025-2026

APPROUVÉ à l'unanimité



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 24-25-09

**5.9 APPROBATION DES MODIFICATIONS AU CALENDRIER
SCOLAIRE (ACCUEIL ET ENTRÉE PROGRESSIVE
MATERNELLE)**

Madame Lalancette présente le calendrier scolaire 2025-2026 et informe que les préscolaires feront une entrée progressive le 28 et 29 août, ainsi que le 2 septembre à raison de 2h par jour. Le 3 septembre sera une ½ journée et le 4 septembre débutera les journées complètes.

Comme à chaque année, il y aura en journée en juin pour l'accueil des préscolaires de l'année suivante.

Cette année, les journées d'accueil ciblées sont les suivantes :

- Saint-Pierre : 3 juin 2025
- Saint-Laurent : 5 juin 2025
- Sainte-Famille : 9 juin 2025

Aucune question.

Madame Diné propose l'approbation des modifications au calendrier scolaire (Accueil et entrée progressive maternelle)

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 24-25-10

**5.10 ADOPTION DES RÈGLES DE VIE ET PROCÉDURES DE
L'ÉCOLE POUR 2025-2026 - Annexe 5, fiche 7**

Madame Lalancette présente les ajustements proposés par les membres du personnel aux règles de vie et procédures de l'école pour 2025-2026.

Les changements apportés sont les suivants :

Départs :

Il est spécifié que les départs hâtifs ont une incidence directe sur l'organisation de la classe. Il est donc mentionné aux parents de venir chercher leur enfant à la fin des classes à moins d'une nécessité.

Absences :

Il est spécifié que les absences doivent être motivée et que le portail parent est le meilleur outil pour tous.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Maladie :

Il est ajouté le paragraphe suivant :

Si votre enfant est atteint d'une maladie infectieuse, vous êtes dans l'obligation d'aviser l'école dans les plus brefs délais ou l'inscrire dans le motif d'absence si vous utilisez le portail. Veuillez svp vous référer à la liste ci-dessous.

Un tableau de référence des maladies infectieuses à déclaration obligatoire, préparé par l'infirmière scolaire, sera ajouté au document à la suite de ce paragraphe. Ce tableau sera également placé sur le site internet de l'école.

Tenue vestimentaire :

Le thermomètre vestimentaire a été ajusté pour mieux répondre aux besoins et à la réalité de ce qui est fait présentement.

Jouets et autres :

La montre intelligente a été ajoutée aux appareils électroniques étant interdit à l'école. Plusieurs de ces montres ont des options qui peuvent porter des risques à la sécurité et à l'intégrité des élèves et du personnel (prise de photos, vidéos, enregistrements vocaux sans autorisation, textos, etc.) et pour lesquels les membres du personnel ont peu de contrôle sur leur utilisation puisqu'il est porté au poignet de l'élève.

Collation santé en classe:

Suivant les recommandations du CIUSSS de la Capitale nationale, les enseignants ont choisi de permettre aux parents une plus grande variété d'aliment dans le choix des collations saines qui seront mangées en classe.

À compter de 2025-2026, les parents pourront choisir d'autres aliments que les fruits, les légumes, les fromages et le yogourt pour composer les collations de leurs enfants. L'école décidera simplement du temps et de l'endroit où les collations seront prises.

L'école rappelle que les collations saines prises en cours de journées scolaires visent à fournir aux élèves l'énergie nécessaire pour rester concentré et accomplir les tâches demandées et que, dans ce contexte, les sucres simples sont à proscrire. En moyenne, deux items par enfant sont suffisants.

Secrétariat :

Les heures des secrétariats 25-26 ont été ajustées en fonction des besoins de l'école.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

Madame Amélie-Kate propose l'adoption des règles de vie et procédures de l'école pour 2025-2026

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 24-25-11

5.11 APPROBATION DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR 2025-2026 – Annexe 4, fiche 8

Madame Lalancette présente la proposition des membres du personnel quant aux frais chargés aux parents pour 2025-2026. Ceci représente le statut quo puisque les frais actuels répondent bien aux besoins.

Aucune question.

Monsieur Auger-Raymond propose l'approbation des frais chargés aux parents pour 2025-2026

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 24-25-12

5.12.1 CONSULTATION - -POLITIQUE VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL

Les membres ont été invités à prendre connaissance du document par courriel le 25 avril et leurs propositions ont été envoyées par courriel à la direction générale le 2 mai tel que demandé.

5.12.2 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS DU CA – Annexe 6-9

Aucune question.

Les membres du Conseil d'établissement de l'École de l'Île d'Orléans n'ont pas d'objection au règlement.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 24-25-13

5.13 DATE ET FORMAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS EN SEPTEMBRE 2025

Mme Guay parle de l'historique et des essais qui ont été faits dans les dernières années : En virtuel 2021, en formule hybride en 2022, avec conférence pour les parents (neuropsychologue invitée en 2023), offre de service de garde en 2024.

Des discussions ont lieu quant au nombre de parents présents à l'assemblée générale des parents versus le désir des parents présents de s'investir dans le conseil d'établissement.

Des discussions ont également lieu entre les avantages et inconvénients d'une formule hybride. Selon les membres, une formule toute en ligne ou toute en présence serait à privilégier pour 2025.

La recommandation finale par les membres est reportée au prochain CÉ (juin 2025).

CE # 24-25-14

5.14 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Chaque nouveau membre pour l'année 2024-2025 doit compléter la formation obligatoire en visionnant les capsules suivantes, disponibles dans le Team du CÉ :

Formation obligatoire - nouveaux membres du conseil d'établissement

Vue d'ensemble Cahier des membres

Une fois la formation complétée, il leur est demandé de remplir le Formulaire d'attestation - Formation obligatoire pour les nouveaux membres

Aucune question des membres.

CE # 24-25-15

5.15 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Kate Parent informe qu'il y a eu 2 rencontres du comité depuis le dernier CÉ.

Deux bons coups ont été rapportés :



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

- Une école a fait une campagne de financement avec la vente de chandails au logo de leur école pour favoriser le sentiment d'appartenance des élèves.
- Une série de capsules de "Libère ton cerveau" a été présentée afin d'aider à la régulation émotionnelle. Madame Parent enverra le lien.

Il y a également eu une conférence donnée par Simon Duguay concernant le numérique. Madame Parent invite les membres à aller consulter la page Facebook de Monsieur Duguay afin d'obtenir des informations sur l'intelligence artificielle générative. Monsieur Frédéric Lavoie du CSSPS était également présent pour échanger à ce sujet et un temps de réflexion sur le temps d'écran a eu lieu.

Le programme CCQ a été présenté au comité de parents.

CE # 24-25-16

5.16 VARIA

Aucun point au varia

CE # 24-25-17

5.17 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

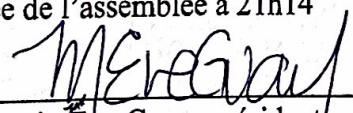
La prochaine rencontre aura lieu le lundi 16 juin 2025, en présentiel au bâtiment de Saint-Pierre.

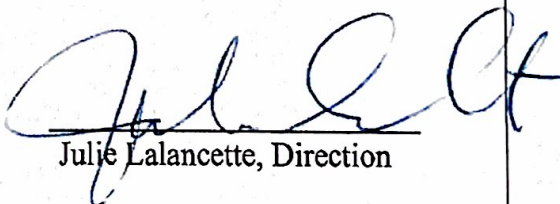
CE # 24-25-18

5.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Guay que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 21h14


Marie-Eve Guay, présidente


Julie Lalancette, Direction